



## Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

### 3813<sup>e</sup> séance

Mercredi 27 août 1997, à 10 h 30

New York

*Provisoire*

|                    |                                 |  |
|--------------------|---------------------------------|--|
| <i>Président :</i> | Sir John Weston . . . . .       | (Royaume-Uni de Grande-Bretagne<br>et d'Irlande du Nord) |
| <i>Membres :</i>   | Chili . . . . .                 | M. Larraín   |
|                    | Chine . . . . .                 | M. Wang Xuexian  |
|                    | Costa Rica . . . . .            | M. Berrocal Soto   |
|                    | Égypte . . . . .                | M. Elaraby   |
|                    | États-Unis d'Amérique . . . . . | M. Richardson  |
|                    | Fédération de Russie . . . . .  | M. Zmeevski  |
|                    | France . . . . .                | M. Thiebaud  |
|                    | Guinée-Bissau . . . . .         | M. Lopes da Rosa   |
|                    | Japon . . . . .                 | M. Konishi   |
|                    | Kenya . . . . .                 | M. Mahugu  |
|                    | Pologne . . . . .               | M. Włosowicz   |
|                    | Portugal . . . . .              | M. Soares  |
|                    | République de Corée . . . . .   | M. Kim   |
|                    | Suède . . . . .                 | M. Lidén   |

## Ordre du jour

Création d'un tribunal international pour juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie

Lettre datée du 30 juillet 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1997/605)

*La séance est ouverte à 10 h 35.*

### **Remerciements au Gouvernement de la Norvège**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité tenue dans la salle du Conseil depuis sa rénovation, j'aimerais tout d'abord, au nom du Conseil de sécurité, remercier sincèrement le Gouvernement de la Norvège, qui a une nouvelle fois fourni l'appui matériel et financier nécessaire pour rénover de façon aussi admirable la salle du Conseil de sécurité. Le Conseil remercie également l'équipe d'artisans norvégiens de grand talent, qui ont respecté fidèlement la conception originale, rendant ainsi toute sa splendeur à la salle du Conseil. Je crois comprendre que nous devons les revêtements muraux à la même entreprise familiale norvégienne et que c'est du reste le propre fils de l'artisan d'origine qui a personnellement dirigé les travaux de rénovation.

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Création d'un tribunal international pour juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie**

#### **Lettre datée du 30 juillet 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1997/605)**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis d'une lettre datée du 30 juillet 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, document S/1997/605.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1997/667, qui contient le texte d'un projet de résolution établi au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, France, Guinée-Bissau, Japon, Kenya, Pologne, Portugal, République de Corée, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1126 (1997).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 10 h 40.*